

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Absents :

- Madame LESME Maria,
- Monsieur HUSSON Christian,
- Monsieur FUMOUX Philippe.

Excusés :

- Monsieur BRUNIAU Jean-Marc, pouvoir à Monsieur de CHABANNES Jacques
- Madame PERICHON Isabelle, pouvoir à Madame CHERVIN Stéphanie
- Monsieur VALERO Cyril, pouvoir à Madame AUBIN Nicole

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Attribution du marché relatif aux investigations complémentaires préalables aux travaux d'assainissement avenue Charles de Gaulle et dans les rues adjacentes à GEOVRD (Montluçon) pour un montant de 25 000 €HT ;
- Attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation du quartier des Bruyères à EIFFAGE (Abrest) pour un montant de 189 842,50 € HT ;
- Attribution du marché relatif aux travaux sur la voirie communale – Programme 2017 – à EIFFAGE (Abrest) pour un montant de 163 270 € HT ;
- Attribution du Contrat d'approvisionnement en granulés bois pour 3 ans à la société GBA SAS (Varenes Sur Allier) sur la base d'un montant de 227,70 € TTC la tonne.  
Une visite de cette entreprise peut être organisée, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux qui sont intéressés de s'inscrire auprès de Chantal LACROIX.

1/ Taux de Promotion Interne - Avancements de grade.

À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de promotion à 100 % pour les avancements de grades énumérés.

2/ Renouvellement de contrat – CAE P. DUCHENE.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la prolongation du CAE de Monsieur DUCHENE en application de la circulaire de Monsieur le Préfet de Région N°17-354 du 7 septembre 2017.

3/ Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse au 1er janvier 2018 – Transfert de la compétence GEMAPI.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse intégrant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à compter du 1er janvier 2018.

4/ Cession du Chemin Rural de Rosières à Lubillé – Actualisation de la numérotation des parcelles.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante prend acte des modifications de références cadastrales du chemin Rural de Rosières à Lubillé et confirme la vente de celui-ci selon les conditions énoncées.

5/ Travaux d'assainissement collectif 2018 – Plan de financement - Subvention.

Cette question numéro 5 est retirée de l'ordre du jour.

6/ Assainissement collectif – Admissions en non valeur.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 2 545,78 €.

Le Conseil Municipal refuse d'accepter 2 504,32 € en non valeur parmi les montants proposés par le Trésor Public car il considère que la Direction Départementale des Finances Publiques, en dépouillant les Trésoreries de leur personnel, n'a pas mis les moyens nécessaires pour permettre le recouvrement des sommes dues pendant plusieurs années, malgré les demandes récurrentes de notre collectivité. Par conséquent, l'assemblée demande à l'État de prendre ses responsabilités et d'indemniser la commune pour les sommes qui n'ont pas été recouvrées par défaut de poursuites engagées.

7/ SDE03 – Plan de financement pour pose de prises sur candélabres.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement présenté par le SDE03 pour la pose de 3 prises de courant sur candélabres, laissant à la commune de Lapalisse 664 € à financer.

8/ Fondation du Patrimoine – Adhésion.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adhérer à la fondation du patrimoine à compter de 2018.

9/ Décision Modificative N°3.

Les virements de crédits présentés sont adoptés à l'unanimité.

Budget Assainissement de Lapalisse :

Rajout de 21 000 € sur le programme 74 pour des investigations complémentaires avenue Charles de Gaulle (géolocalisation des réseaux existants).

Ces crédits sont prélevés sur :

- le programme 75 (travaux Place de la République + rue Négrier + rue du 4 Septembre) à hauteur de 11 000 €
- les dépenses imprévues d'investissement à hauteur de 5 000 €
- et les dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 5 000 €.

Budget Commune de Lapalisse

Rajout de 25 000 € sur le programme 856 : Voirie communale 2017 : le montant des travaux est supérieur à l'estimation qui avait été faite lors de l'élaboration du budget.

Ces crédits sont prélevés sur le programme 868 : renouvellement véhicule de service (7 000 €) et sur le programme 865 : provision pour étude et travaux d'extension de la salle Bellevue (18 000 €).

10/ Questions diverses.

A) Solidarité pour les Antilles : à l'unanimité l'Assemblée délibérante décide de verser 1 000 € à l'AMF en soutien aux sinistrés des Antilles.

B) Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que Madame LESME a été élue au sein du Conseil d'Administration des Villages Étapes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Fait à LAPALISSE, le mercredi 27 septembre 2017  
Le Maire,

